

Conditions générales de parrainage

Article 1 : Mise en place

Astrid Promotion organise une opération de parrainage pour toutes ces opérations immobilières en cours. Cette opération est ouverte à toute personne physique ayant signé un acte authentique de vente, d'un logement réalisé par Astrid Promotion depuis au moins 1 mois avant le premier rendez-vous du filleul avec un interlocuteur d'Astrid Promotion.

Article 2 : Pour y participer

Le parrain recommande un acheteur potentiel, son filleul. Il communique, par l'intermédiaire des coupons (joints au courrier le cas échéant) son nom ainsi que ses coordonnées qu'il envoie par courrier, ou par le biais de notre site internet (www.astridpromotion.fr onglet « parrainage »). Un mail confirmant la validité du parrainage est envoyé par le groupe Astrid Promotion au parrain puis un collaborateur prend contact avec la ou les personnes recommandées.

Article 3 : Les conditions de validité

Le parrainage ne peut être rétroactif. Ainsi, dans l'hypothèse où un parrainage serait postérieur à la première visite du filleul, ce dernier serait dépourvu de tout effet (le cachet de la poste faisant foi dans le cas d'un courrier ou le mail de confirmation dans le cas d'un formulaire internet). De même, le parrainage ne peut concerner que des filleuls qui ne sont pas connus par la société Astrid Promotion. Dans le cas contraire, le parrain en sera informé.

Tout coupon, incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte.

Un filleul ne peut bénéficier que d'un seul parrainage.

Le parrainage ne pourra produire ses effets que si les autres conditions suivantes sont respectées :

- Le filleul doit se présenter sans l'intermédiaire d'un professionnel mandaté pouvant prétendre à rémunération.
- Le parrain ne peut pas se parrainer lui-même.
- Le parrain ne peut pas parrainer son conjoint (marié ou pacsé).

Article 4 : La Rétribution du parrain

500 euros par logement vendu sous la forme de chèques cadeaux seront adressés au parrain client du groupe Astrid Promotion dès lors que leur filleul aura signé son acte authentique de vente devant le notaire.

En aucun cas, la somme versée au parrain au titre de l'opération de parrainage ne pourra être imputé sur le prix d'acquisition du bien immobilier de son filleul.

La valeur des chèques cadeaux est assujettie à l'impôt sur le revenu de l'année de la perception. C'est au parrain qu'il revient de faire la déclaration correspondante.

Article 5 : nombre de parrain

Un parrain ne pourra en aucun cas parrainer plus de 3 filleuls par programme immobilier. De même, un même filleul ne pourra en toutes hypothèses être parrainé qu'une seule et unique fois.

Article 6 : Conditions particulières

Le Groupe Astrid Promotion se réserve le droit d'interrompre librement toute opération de parrainage. Les droits des parrains pour le ou les parrainages en cours au moment de l'interruption de cette opération, seront néanmoins conservés.

Article 7 : En cas de modifications du règlement

Le Groupe Astrid promotion se réserve le droit d'apporter librement et à tout moment des modifications aux présentes conditions générales, sans préavis, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Toute modification entrera immédiatement et de plein droit en vigueur. Les droits des parrains pour le ou les parrainages en cours au moment de cette modification seront néanmoins conservés tels qu'ils étaient établis initialement.

Articles 8 : En Cas d'annulation

La responsabilité du Groupe Astrid Promotion ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'annulation ou de la non-prise en compte d'un parrainage, dès lors qu'elle résulterait du non respect ou de la non-conformité d'une des présentes conditions générales.

Articles 13 : Informatique et libertés

Toute inscription à l'offre de parrainage équivaut de plein droit à l'acceptation sans réserve des conditions générales.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le filleul disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui auront été transmises.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre base de données et peuvent être utilisées par le Groupe Astrid Promotion à des fins de prospection.